

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Josée Pratte](#)

<https://www.cadre21.org/membres/ac0e6761a1b490ae5be2cbf4>

Date d'obtention : 2021-11-19 20:51:59

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Lorsqu'il y a une situation de sextage dénoncé en milieu scolaire, l'intervenant doit:

1. Évaluer la situation avec la méthode d'intervention Sexto avec le jeune qui est venu lui parler de cet incident. S'il doit rencontrer d'autres jeunes, il le fera de façon individuelle toujours en utilisant la méthode d'intervention Sexto.
2. Lorsqu'il rencontre les personnes impliquées qui sont en possession des photos, il ne doit jamais les regarder, car il commet un acte criminel.
3. Il doit confisquer les cellulaires, les mettre dans le sac fourni dans la trousse et communiquer avec le service de police qui prendra la suite du processus. Il est important de noter que même si c'est un acte impulsif la police doit être appelée afin de récupérer les cellulaires et faire un rapport et qu'il y ait une rencontre de sensibilisation avec les jeunes concernés.
4. Si en évaluant la situation, l'intervenant constate que c'est un acte malveillant, il devra communiquer avec les policiers qui continueront le processus. Le rapport sera envoyé au DPCP et il y aura une enquête criminelle.
5. Si un parent dénonce une situation qui ne concerne pas un jeune de l'école, l'intervenant le référera au service de police.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Il est important de suivre la méthode d'intervention afin de ne pas nuire à l'enquête.

La suite des choses sera déterminée dépendamment si le jeune collabore ou non.

Le seul moment où il n'y a pas de suite avec les policiers c'est que si les résultats ne démontrent pas de photo de pornographie juvénile. Par contre, il est important de terminer notre intervention auprès des jeunes impliqués afin de pas porter atteinte à leur intégrité.

Aussi, il est important d'agir rapidement afin de stopper le plus vite possible la propagation de l'envoi des photos. Le cellulaire doit être mis dans un sac fourni dans la trousse.

Nous ne devons pas voir les photos afin de ne pas commettre un acte criminel.

De plus, le service de police ne peut demander à l'intervenant de se substituer à lui pour faire enquête..



cadre21

Au coeur de votre stratégie #DevProf



cadre21.org



Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

L'étape la plus délicate est de rester bienveillante, mais sans interpréter ce que les jeunes confieront lors de la rencontre.

De ne rien oublier et de bien suivre la méthode d'intervention durant le processus afin de ne pas nuire à l'enquête, c'est ce que je trouve le plus délicat.